

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2022 Tarifs en € HT

Entreprises * , Collectivités Publiques, Grandes Associations *, Professionnels de l'Immobilier

* Entreprises et Associations ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 1,5 million d'euros

Comme chaque année, nous souhaitons vous informer de l'évolution des prix de nos services par l'intermédiaire de cet extrait des conditions générales de banque. Ces conditions sont valables à partir du 1^{er} janvier 2022 et sont susceptibles d'être modifiées ou complétées. Les tarifs sont exprimés hors taxes. Seules les tarifications suivies de la mention "TVA" sont assujetties à celle-ci. Dans ce cas, s'y ajoute la TVA au tarif en vigueur au moment de l'opération. Pour plus de lisibilité, vous retrouverez facilement en tête de cet extrait, les produits et services les plus utilisés par nos clients. Les produits et services sont classés par univers de besoins.

Pour une information complète et exhaustive de nos dernières conditions en vigueur, nous vous invitons à vous rendre dans votre agence ou sur www.credit-agricole.fr/ca-nmp. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié et se tient à votre disposition pour vous recommander les solutions les plus adaptées à vos besoins. Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

 Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture de compte/Clôture/Transfert de compte	GRATUIT
Relevé de compte mensuel papier/Relevé de compte e-relevé - toutes périodicités	GRATUIT

Gestion du compte

Frais de tenue de compte ¹	à partir de 11,00 €/MOIS
Commission de mouvements (sur opérations de débit hors mouvements financiers)	0,10%/MOIS MAXIMUM²
Minimum	11,00 €/MOIS

 Banque à distance

Service Crédit Agricole en Ligne

CAEL VISION PRO (Consultation des comptes avec virements internes au périmètre professionnel, consultation des effets)	GRATUIT
---	----------------

CAEL ACTION PRO (CAEL VISION PRO + virements externes au périmètre professionnel)	GRATUIT
--	----------------

 Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Carte Business Mastercard débit ³	à partir de 55,55 €/AN
Carte Business Exécutive Mastercard débit ³	à partir de 136,70 €/AN
Frais de mise en opposition de la carte par la banque/le titulaire/l'entreprise	GRATUIT

¹ Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions applicables.

² Plafond maximum pouvant fluctuer conformément à la réglementation Bâle 2 en fonction du risque de contrepartie.

³ Sont considérés comme carte de débit : les cartes à débit immédiat et les cartes à autorisation systématique.

Virements SEPA⁴

	En agence	Par internet ⁵ / télétransmission ⁶
Virement SEPA ⁴ occasionnel (frais par opération)		
- vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
- vers un compte d'une autre banque (y compris LCL et Caisses régionales hors NMP) appartenant à l'EEE	4,50 €	GRATUIT

Virement télétransmis unitaire vers un compte détenu au CA ou vers une banque appartenant à l'EEE⁶

-

0,31 €

Prélèvements

Révocation sur mandat de prélèvement	GRATUIT
Prélèvements télétransmis ⁶	0,31 €/OPÉRATION
Prélèvement B to B télétransmis ⁶	0,36 €/OPÉRATION

Opération à l'étranger

Virements vers l'étranger⁷

Sauf mention spéciale, nos frais sont supportés par le donneur d'ordre et les frais de banque du bénéficiaire sont supportés par celui-ci⁸.

Opérations libellées en euros hors zone EEE ou en devises

€/VIREMENT	Emis en Agence	Emis via EDIWEB OU EBICS
≤ 50 000 € ou contrevaleur	23,30 €	
> 50 000 € ou contrevaleur	34,40 €	13,00 €

Commission de change

Sur la partie de l'opération jusqu'à une contrevaleur de 50 000 €

0,10%

Avec un minimum de :

15,90 €

Sur la partie de l'opération au-delà d'une contrevaleur de 50 000 €

0,05%

Autres services

Solutions d'échanges de données informatisées

€/MOIS	Sans signature	Avec Signature Crédit Agricole ⁹	Avec Signature toutes banques ⁹
Ediweb	21,90 €	25,90 €	28,90 €
Ebics	41,70 €	45,70 €	48,70 €
Ebanking ¹⁰	48,90 €	52,90 €	55,90 €

⁴ Soumis au Règlement Européen 924/2009 : opérations par carte (paiements et retraits), virements en euros et virements en devises (réglementation 518/2019) de l'Espace Économique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque.

⁵ Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne. Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

⁶ Pour les clients titulaires d'une convention de Télétransmission.

⁷ Commissions de change en sus sur opérations en devises.

⁸ Les frais sont obligatoirement partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire si les prestataires de paiement (dont la banque) se situent au sein de l'EEE, ceci quelle que soit la devise.

⁹ Signature des ordres de virements.

¹⁰ Forfait avec virements et prélèvements illimités.